

L'ASSOCIATION,

Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUGUIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N^o 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N^o 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS. — 28 Avril.

De la loi sur le Recrutement.

Avant d'être maître d'école, notre collaborateur C. Tillet a payé sa dette à son pays, dans les rangs de notre armée. Autant que la loi sur l'éducation publique, la loi du recrutement rentrait donc dans sa spécialité. Voici les réflexions qu'il nous adresse sur cette dernière; elles s'accordent en partie avec ce que nous avons dit sur cette question à la fin de notre article du 7 mars dernier.

— La loi sur le recrutement de l'armée vient d'être votée par la chambre, et chacun a voulu y apporter sa modification; malheureusement tous ces modificateurs modifient et n'améliorent pas, ils versent toujours le baume à côté de la blessure. Pour nous, en fait d'abus, nous préférons un abus auquel nous sommes habitués, à un abus dont il faut que nous fassions l'apprentissage. C'est qu'il est difficile en effet d'améliorer notre organisation sociale; notre organisation sociale est une friperie, où il y a de tous les régimes, du Louis XIV et du 93, du Napoléon et du Louis XVIII. Sur ces choses usées enter du neuf, c'est vouloir adapter une main vivante à un bras paralysé; c'est élever, à grand renfort de machines, une pierre neuve sur une pierre fendue par la gelée; c'est édifier sur un tas de ruines. Les institutions se tiennent et procèdent l'une de l'autre; si la première est mauvaise, la seconde, quoique vous fassiez, sera vicieuse.

Il eût été logique que la chambre, avant de s'occuper du recrutement de l'armée, s'occupât de la condition de nos jeunes citoyens sous le drapeau. Ces deux choses ont entre elles une connexité nécessaire. Si la vie du soldat est une servitude pleine de misères, il vous faudra des fers et des gendarmes pour recruter votre armée. Si, au contraire, la vie du soldat n'abonde pas en misères plus que la vie de l'atelier, plus que la vie nécessaire de la chaumière; si le fusil n'est pas plus lourd à sa main que le marteau ou la pioche, nos jeunes hommes accourront d'eux-mêmes se ranger sous le drapeau. La France est une terre féconde en soldats, il ne faut que la frapper du pied pour en faire surgir une moisson de baïonnettes; nos jeunes citoyens s'abandonneront à leurs instincts pour la guerre, lorsque la gloire ne leur apparaîtra plus traînant un lourd boulet à son pied. Or, nous le demandons, la condition du soldat est-elle ce qu'elle devrait et ce qu'elle pourrait être? Nos soldats ne sont-ils pas condamnés plutôt qu'appelés à servir? Vous voulez débarrasser l'armée des remplaçants qui la déshonorent, et telle est l'existence que vous faites au soldat, que les jeunes gens frappés par la conscription, aiment mieux vendre jusqu'à leur dernier lambeau de terre que de servir. Les journaux de l'opposition, au lieu d'éclater en emportements exagérés contre le remplacement, feraient mieux, selon nous, de réclamer une condition meilleure

pour nos soldats. L'égalité qu'ils veulent imposer au riche, c'est l'égalité de la misère; or, ce n'est pas pour cette égalité funeste que des hommes généreux doivent combattre. Notre but, à nous, doit être, non d'ôter aux heureux d'ici-bas, les avantages de leur position, mais d'exhausser les petits, de les délivrer de l'oppression sous laquelle ils se courbent, et de leur donner une part des jouissances que Dieu laisse pour tous tomber de sa main.

Et qu'on ne s'imagine pas que, pour améliorer le sort de notre armée, il faudrait surcharger le budget de millions et de millions; l'indigence n'est pas une des plus grandes misères du soldat; une augmentation de solde ne rendrait pas sa position plus tolérable. Ce n'est pas quelques parcelles d'argent sur une chaîne qui la rendent moins pesante. La plupart de ceux qui vivent dans les casernes, y trouvent corporellement une existence meilleure que dans leurs familles. Ils y sont nourris de viande et de pain blanc, comme des messieurs, et, chez eux, ils vivaient de pain noir et d'herbes. Ils y sont vêtus de drap, et, chez eux, ils portaient de la bure, ils y ont un lit, et, chez eux, ils gisaient sur la paille comme des animaux. Cependant, au milieu de cette abondance des choses les plus nécessaires à la vie, ils regrettent le dénuement de leurs chaumières, et ils ont sans cesse les yeux tournés vers leur village; l'ennui et le dégoût sont les premiers ennemis qu'ils ont à combattre. Ce qui fait de la vie du soldat un supplice, c'est cet abaissement continu où il est obligé de se tenir devant ses chefs; c'est cette oppression qui commence au caporal et qui finit au colonel et dont il est impossible d'obtenir justice; ce sont ces fastidieuses occupations, occupations de femmes plutôt que d'hommes, sur lesquelles on use sa jeunesse; c'est cette propreté de parade qu'on lui impose et qui fait ressembler nos régiments à une troupe sortie de l'atelier du fourbisseur; c'est ce code militaire, opprobre d'une nation civilisée, quise dresse devant lui comme un gibet; c'est enfin que le soldat si beau, si complètement citoyen sur le champ de bataille, n'est plus pendant la paix qu'un îlot. Ne peut-on donc, sans affaiblir la discipline, la débarrasser de toutes les gênes dont elle est surchargée? Est-il nécessaire que l'obéissance soit la servitude? Faut-il, avant d'être victimes, que nos soldats soient des martyrs? Nous persistons à le dire, la meilleure manière de modifier le recrutement, c'est d'améliorer le sort de notre armée, c'est de faire des citoyens de nos soldats, c'est d'achever l'œuvre que la révolution de 89 avait commencée.

Ce qui contribue surtout à détourner les jeunes gens de la carrière des armes, c'est que, lorsqu'on y a fait un pas, on ne peut plus revenir en arrière. Pour qu'une profession nous soit odieuse, il suffit que nous ne soyons pas libres d'y renoncer. Qu'on mette le plus pauvre des citoyens sur le trône et qu'on lui ôte la faculté d'abdiquer, le lendemain il regrettera la vie privée, et le surlendemain sa couronne d'or sera pour lui une couronne d'épines. Pourquoi les soldats ne seraient-ils pas libres de se retirer comme les officiers? Qu'on essaie de former un régiment de volontaires, un ré-

giment où la discipline soit tolérable, et nous sommes persuadés que le résultat confirmera la vérité de nos observations.

BULLETIN POLITIQUE.

Acquittement de la France.

Tous les journaux ne perdent pas toujours leurs procès. La France vient d'être acquittée pour publication des fameuses lettres attribuées à Louis-Philippe. Il est vrai que la feuille légitimiste comparait devant ses juges naturels, devant le jury.

Le dénouement de ce procès est grave. On s'en convaincra en lisant les lettres que le journal incriminé a imputées au chef de l'état, ces lettres qui ont inspiré à l'avocat-général, dans son réquisitoire, les phrases suivantes, empruntées aux journaux officiels :

« Il résulterait de ces lettres, a-t-il dit, que le roi élu en 1830, pour répondre aux sympathies patriotiques, les aurait trahies de tout point; qu'il aurait consenti à l'écrasement de la Pologne dans l'intérêt de la Russie; qu'il serait disposé à abandonner Alger en faveur de l'Angleterre; que, pour lui, l'avenir de sa dynastie serait le seul point important, et non la conservation du régime constitutionnel; enfin, que le projet de fortifier Paris, loin d'être dirigé contre l'étranger, serait dans les mains du roi un moyen de tyrannie, et que les fortifications, loin de protéger les citoyens, seraient, en réalité, destinées à les opprimer. Voilà l'ensemble des idées contenues dans les passages incriminés; comment faudrait-il donc appeler le roi qui aurait écrit de pareilles choses? Il faudrait dire de lui que c'est un de ces tyrans qui ne marchent que par la voie de la dissimulation, qui établissent leur empire, non pas sur la sincérité de leur langage, mais sur la violation de tous leurs engagements. »

Dans l'ivresse de son triomphe éphémère, l'Echo vient de publier contre l'Association un article qui contient, pour ainsi dire, dans chaque mot une injure, et dans chaque ligne un mensonge. Ce sont choses dont nous lui laissons le monopole.

Le tribunal, qui sans doute n'a pas voulu lui décerner un brevet d'insolence, devra regretter l'encouragement qu'il a donné à une outrecuidance si misérable.

Pour nous, nous comprenons que l'Echo ait besoin de nous injurier. Mais, en vérité, qui voudrait injurier l'Echo et s'occuper de ses injures?

Toutefois, au reproche qu'il nous adresse de nous cacher derrière un simulacre de gérant, nous répondrons que les rédacteurs de l'Association ne se cachent derrière qui que ce soit; ils prennent la responsabilité morale des

Feuilleton de l'Association.

Le docteur Fabrice.

Quoi de plus triste, de plus contrarié, de plus désillusionné que la vie d'un médecin! Dites-moi où sont ses joies, son bonheur, ses espérances, et je vous dirai où sont ses amertumes, ses dégoûts, ses déceptions. Le médecin n'a point de repos, point de sommeil; il semble même qu'on lui refuse une âme, car on ne lui veut pas une faiblesse humaine. Il vit, non pas au jour le jour, mais à l'heure l'heure. Sait-il le matin ce qu'il fera le soir? Non. Point de projets pour lui, point d'avenir; où trouverait-il le temps d'être heureux, il n'a pas même celui de rêver, le pauvre homme!...

Le médecin sort de chez lui le matin, à 7 heures. Où va-t-il? Voyez comme son air est grave, sa figure austère; ses lèvres ne savent point sourire; où va-t-il? Là, dans cette maison. Il paraît au milieu d'une famille, il s'approche d'un moribond; il pose ses doigts blancs et délicats sur un poignet osseux, jaune et ridé. C'est un vieillard qui se meurt. Il assiste à une agonie déchirante. Oh! rêves de la nuit, si vous fûtes beaux, quel réveil!... Il fuit, il va plus loin, mais là-bas, partout, il ne rencontre que des visages affligés, des morts et des mourants. Ici des plaies hideuses s'offrent à sa vue, là-bas, une jambe à amputer. Ici un malheureux qui meurt de misère, là-bas, un riche qui meurt d'indigestion; à droite, le mal physique qui répugne; à gauche, le mal moral, la plaie sociale et humaine qui repousse. Oh! le triste, le douloureux tableau!

A onze heures, harassé, accablé de fatigue, de dégoût, de tristesse, il rentre chez lui. Il s'assied à table, il va déjeuner, il dépote sa serviette, la sonnette retentit: — Vite, vite, docteur, Mad. d'O... vient de se trouver mal. Accourez. — Il jette sa serviette, le malheureux docteur, il arrête un regard désespéré sur son déjeuner qu'il abandonne pour remplir ses devoirs et il s'éloigne. Il court pour revenir plus vite, mais sa visite se prolonge, ses autres malades l'attendent, il ne déjeûne pas et le voilà de nouveau passant d'un chevet à l'autre, consolant ceux-ci, encourageant ceux-là, prescrivant la diète, les saignées, les saignées. A cinq heures, il revient dîner. Enfin, voilà une heure qui lui appartient, et sa soirée, sa bienheureuse soirée, qu'en fera-t-il? Il ira au spectacle, au concert, n'importe. Quelques instants

donnés au plaisir, ce n'est pas trop dans une vie si péniblement occupée. Hélas!... est-il au spectacle? Au milieu du drame, au moment où il commence à prendre intérêt à l'action, la porte de sa loge s'ouvre avec fracas: — Docteur, on vient vous chercher, monsieur de V... se meurt. — Silence! silence aux loges! crie le parterre, dont on dérange l'émotion. Egoïstes! vous vous plaignez, que doit dire donc l'homme de la science?

Est-il dans un salon, près d'une femme jeune, jolie et spirituelle, près d'une femme qu'il aime peut-être? Oublie-t-il, en s'enivrant du timbre enchanté de son organe, les tristes impressions de la journée? Une main se posera doucement sur son épaule, et une voix lui dira tout bas: — Au nom du ciel, docteur, venez; il vient de naître un fils à M. de V..., et l'on craint pour les jours de madame.

Et ainsi tous les jours, ainsi à toutes les heures de la journée, jusqu'à ce qu'il rentre chez lui, épuisé, las de corps et d'esprit, chercher un repos qu'il ne retrouvera peut-être pas, car il arrive souvent qu'au plus fort de son sommeil, la sonnette retentit, et qu'il lui faut abandonner son lit bien chaud, son doux sommeil et ses rêves, pour aller s'exposer à la bise glacée de la nuit, ou patager dans les mares d'eau bourbeuses que les reverberes n'éclairaient pas toujours.

Pauvres médecins!... Et ne croyez pas que la considération publique les récompense toujours de tant de veilles pénibles, de tant de sacrifices faits à l'humanité? Non. Ces parias du bonheur et du plaisir sont les victimes sacrifiées aux passions qu'ils soulèvent; voyez: le docteur est là près d'un homme qui se meurt. Cet homme allait arriver au haut de l'échelle sociale, et une nuée de parents qui espéraient monter après lui, entourent son chevet. Il meurt et en lui s'évanouissent toutes les espérances ambitieuses. Et le maudit est traité d'ignare, bien heureux encore si l'on consent à acquiescer la note des visites. D'un autre côté, c'est un vieillard célibataire, qui lutte contre une fluxion de poitrine. Le médecin paraît, il le salue, il s'attend à des actions de grâces... Point. Le malade était soigné par des neveux avides d'héritages, et ceux-là maudissent la médecine et le médecin. C'est une jeune femme menacée d'une pulmonie: le docteur lui a ordonné de s'envelopper de laine, de craindre le froid des nuits, les secousses violentes, etc. Il y a huit jours, elle est allée au bal, les bras et les épaules nus, et elle a dansé trois galops, et je ne sais combien de contredanses. Le surlendemain, elle était morte. A qui la faute? Et, par Dieu, au médecin. — Ce jeune homme à qui le médecin défend les plaisirs ardents, les fêtes, les orgies, lorsqu'il relève avec peine d'une fièvre cé-

rébrale, ce jeune homme est allé à la chasse tout le jour, le soir au bal, le matin à un déjeuner de garçon; il a bu du punch, du vin chaud, du vin de champagne. Six jours après, il meurt dans le délire de la fièvre; à qui la faute? Au médecin toujours. Le médecin, c'est le bouc émissaire, il porte sur lui toutes les iniquités d'Israël.

Mais ces inconvénients ne sont rien encore; il en est d'autres plus graves, et dont voici un exemple entre mille.

Connaissez-vous le docteur Fabrice? C'est un homme admirable de science et de dévouement. Spirituel et enjoué, son sourire guérit à demi son malade. Quand il soulage le corps, il affermit encore l'âme. Médecin, au moment où il lutte contre le mal, il se fait l'ami de son client; et ses visites, loin d'effrayer, consolent et rassurent. On le rencontre partout; il va du riche au pauvre, avec un égal empressement. Il porte partout la même douceur, la même bonté, la même patience. C'est à souhaiter d'être malade, pour voir sa douce physionomie se dresser à son chevet. Pour ceux qui le connaissent, le nom du docteur Fabrice, est à lui seul un antidote à la plus vive douleur.

Eh bien! malgré sa bonté, sa science, il a usé toutes les souffrances que nous venons d'énumérer. Voici son histoire:

Tout jeune encore, deux ou trois cures presque miraculeuses l'avaient mis à la mode. Il n'était bruit que du docteur Fabrice. L'élégante simplicité de ses manières, sa voix et son regard caressants, son ton exquils lui avaient valu de la part des femmes une préférence marquée, et, quoiqu'on en dise, les femmes font encore les réputations.

Fabrice jouissait de ses triomphes en homme qui sait les mériter. Mais, au milieu de ses travaux, un doux rêve vint l'occuper. Il est incontestablement vrai que les médecins sont sujets à toutes nos faiblesses, et sous l'enveloppe de glace qui nous dérobe leurs pensées, il y a, n'en doutons pas, des cœurs excessivement chauds et passionnés. Or, le docteur Fabrice était amoureux.

Un matin, il s'éveille radieux. Un regard, un sourire lui a fait accueillir un espoir enchanteur. Elise Cernier sera sa femme. Un de ses amis arrive, un ami de cœur qui sait tous ses secrets. — Mon cher Fabrice, dit-il, tu aimes Elise Cernier! — Si je l'aime! est-ce à toi d'en douter? — Et tu veux la demander en mariage? — Dès demain. — Eh! bien, si tu veux l'obtenir, dépêche-toi de te mettre sur les rangs, car ce soir le petit substitut Sainphar doit être présenté comme prétendant. — Ah! mon ami quel service tu viens de me rendre. Je cours chez M. Cernier.

opinions qu'ils publient, et ils le disent assez haut pour que personne, pas même l'Echo, n'en ignore. Ils ont un gérant responsable, parce que la loi les y oblige, et le choix qu'ils ont fait d'un homme de cœur, a été ratifié par l'estime de tous les hommes de bien; ils ne signent pas leurs articles, parce que dans les feuilles politiques, où on tient plus à mettre en avant des opinions que des individualités, il est d'usage de ne signer que des articles étrangers à la rédaction, ou dont le journal ne prend pas la responsabilité; et enfin, parce qu'ils savent fort bien (s'ils en avaient douté, le jugement de vendredi serait là pour le leur apprendre), que la signature de l'auteur d'un article ne met pas le gérant, c'est-à-dire le journal, à couvert des condamnations judiciaires, mais fournit aux juges le moyen de doubler le maximum des peines.

L'Echo promet de publier en temps et lieu, nous ne savons par quelle voie, des détails fort curieux et qui feront tomber bien des masques. Il y a long-temps que l'Echo n'a plus à craindre d'être démasqué. Nous attendrons avec impatience ses révélations.

Le dernier numéro du Recueil administratif du département de la Nièvre, contient un arrêté relatif à l'élagage des haies et des arbres qui bordent les chemins, un autre arrêté concernant la clôture de la chasse à partir du 25 avril et l'échenillage, et un avis qui prévient les parents qui sont dans l'intention de faire concourir leurs enfants pour l'admission en 1841, à l'école polytechnique, que la liste d'inscription ouverte au bureau de la guerre de la Préfecture, sera définitivement close le 10 juin prochain.

La fête du roi sera célébrée samedi à Nevers par une messe à la cathédrale.

Dimanche il y aura une revue de la garde nationale, des danses sur la place du Château, course au sac, mât de Cocagne, et feu de joie. Le soir les édifices publics seront illuminés.

Soirée d'improvisation.

Après une assez grave indisposition, M. de Pradel se saura enfin à se faire entendre. Sa soirée d'improvisation aura lieu dimanche prochain, 2 mai, dans la grande salle du Château; elle commencera à 7 heures et demie.

Bibliothèque de Nevers.

Cet établissement vient de recevoir les ouvrages suivants, qui lui ont été accordés par les ministères de l'intérieur et de l'instruction publique, sur les sollicitations de MM. Manuel et Dupin.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

- 1° Histoire du Palais-Royal, 1 vol. in-folio, gravures, portraits, etc.
2° Vie des peintres, sculpteurs, etc. par Vasari, 5 vol. in-8°, Atlas de portraits.
3° Château d'Eu, par Vatout.
4° Album du salon de 1840, in-4°.
5° L'Artiste, 1 vol. in-fol., portraits.
6° Musée de sculpture antique et moderne, par Clazai, livraisons 1-10, in-4°.
7° Esquisses historiques de l'Indre, livraisons 1-4, in-4°.
8° Paléographie universelle, livraisons 25-30, grand in-fol., planches coloriées.
9° Musée des antiquités égyptiennes, grand in-fol. livraisons 8-14.
10° Galerie de l'histoire ancienne, portraits, livraisons 13, in-fol.
11° Palais de la chambre des députés, grand in-fol. perspectives, statues, bas-relief, etc.
12° Monuments de Rome et d'Italie, par les frères Piranesi, 27 volumes, grand in-fol. (plus de 1700 planches gravées.)

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

- 13° Auteurs grecs, collection publiée par Didot, Théophraste et Thucydide, t. 9 et 10, in-4°.
14° Du courage civil, Berrier, in-8°.
15° Monuments du Bas-Languedoc, livraisons 1-8, in-4°.
16° Revue numismatique, année 1838, in-8°, 12 livraisons.
17° Glossaire de Ducange, in-4°, livraisons 1-4.
18° Collection des auteurs latins, Cicéron, t. 4 et 5, in-4°.
19° Géographie d'Edrisi, t. 1, in-4°.
20° Histoire des classes ouvrières, par Granier de Cassagnac, in-8°.
21° Voies de communication aux États-unis, 1 vol. Atlas grand in-folio.

Le docteur saisit ses gants, son chapeau, il s'élança... Un valet en livrée l'arrêta à la porte. — M. le docteur, mon maître vient d'être frappé d'une attaque d'apoplexie, vous seul pouvez le sauver: la voiture est là, venez vite.

Le docteur n'ose demander une heure de répit. Allons! il n'est que dix heures du matin, il a le temps, il ne lui faut que dix minutes pour arriver à l'hôtel du comte de Gournay. Il monte dans la voiture armoriée qui l'attend, la portière se referme, et fouette cocher. Les chevaux brûlent le pavé, et Fabrice rêve à ses amours. Au bout d'un quart d'heure il s'étonne de n'être pas encore arrivé. Il met la tête à la portière. Oh ciel! l'équipage roule en pleine campagne. — Joseph! Joseph! cria-t-il furieux au valet de chambre qui est derrière l'équipage: où diable me conduisez-vous? — A la terre de M. le comte, qu'il habite depuis huit jours. Nous n'avons que trois petites heures.

Le docteur peste, tempête: qu'y faire? Il arrive en face du danger de son client, il oublie celui qui court son amour. Il se dévoue, il prodigue des soins qui sont couronnés de succès. Mais la famille du comte l'entoure, pleure, se lamente, on ne veut pas qu'il quitte le cher malade. D'ailleurs, le danger n'est point encore entièrement passé. Il reste, et grâce à lui le comte est sauvé. Mais la cure achevée, il est minuit, impossible de retourner à Paris.

Le lendemain matin, à 9 heures, il descend de voiture à sa porte. Il perd à peine quelques minutes pour réparer le désordre de sa toilette et il court chez M. Cernier. Depuis la veille, la belle Elisa est promise et le malheureux Fabrice se retire la mort dans l'âme. O Esculape! que tu protèges mal tes disciples!

Huit mois après, Fabrice apprend la maladie d'une tante bien aimée dont il hérite. N'écoutant que le premier mouvement de son cœur, il court chez sa respectable parente. Elle n'est point sérieusement en danger; que son ordonnance soit exactement suivie et il répond d'elle. Mais à peine est-il parti, que la vieille tante, assez bizarre, s'effraie des soins de son neveu héritier. Elle fait brûler l'ordonnance et se passe de médecin. Huit jours après, elle était morte, et sur son testament elle avait oublié Fabrice.

Toutefois, deux ans écoulés, Fabrice a déjoué les mauvaises dispositions du destin: il est marié, il possède une femme jeune et jolie. Honorine est charmante et son mari l'aime passionnément. Malheureusement ses devoirs l'obligent à laisser souvent cette jeune femme à l'âme ardente et impressionnable. Elle s'éloigne d'elle, il tremble que l'ennemi ne la saisisse, et Dieu sait où Fabrice peut conduire une jolie femme.

- 22° Recueil des historiens des Croisades, Lois, t. 1, in-fol.
23° Ordonnances des rois de France, t. 20°, in-fol.
24° Recueil des historiens de France, t. 20°, in-4°.
25° Mémoires de l'Institut royal de France, t. 14°, partie 2°.
26° L'art considéré comme symbole de l'état social, in-8°.
27° Musée industriel, t. 1 à 4 in-8°.
28° Du lait chez les nourrices, par Donné, in-8°.
29° De la salive, par Donné, in-8°.
30° Notice des estampes de la bibliothèque du roi, par Duchesne, in-8°.
31° Des manuscrits français de la bibliothèque du roi, par P. Paris, 3 vol. in-8°.
32° Jeunesse, Maturité, par Azais, in-8°.
33° Histoire de l'architecture religieuse au moyen âge, par Caumont, in-8°. et Atlas oblong.
34° Rêves d'une jeune fille, par Elisa Moreau, in-8°.
35° Histoire de l'abbaye de Look, in-8°.
36° Vita Merlini, in-8°.
37° La chronique de Champagne, 2 vol. in-8°.
38° Théorie de l'extinction des incendies, par Paulin, 1 vol. et Atlas oblong.
La bibliothèque doit encore à M. Dupin, les historiens des Croisades, le 20° volume des ordonnances des rois de France, et le tome 20 des mémoires de l'Académie des Inscriptions. M. Dupin promet en outre de faire obtenir les mémoires de l'Institut.

TRAVAUX LÉGISLATIFS.

Chambre des Députés.

Fin de la séance de vendredi 23 avril.

Le projet de loi, relatif à l'ouverture d'un crédit de 5,611,500 fr. sur l'exercice 1841, au ministre de la marine, et à l'annulation d'une somme de 5,587 fr. sur l'exercice 1840, a été adopté.

On a ensuite commencé la discussion sur un projet de loi portant allocation d'un nouveau crédit extraordinaire de 250,000 francs, affecté à l'achèvement des travaux de l'hôtel du quai d'Orsay, qui a déjà coûté 11,442,441 francs.

Et le scrutin a été renvoyé au lendemain parce que la chambre ne se trouvait plus en nombre.

Séance de samedi 24 avril.

La chambre s'est occupée, dans sa séance d'aujourd'hui, du rapport des pétitions. Une seule a été l'objet d'un débat important, qui a rempli la séance presque entière. Cette pétition était celle des Français habitant la Plata et réclamant contre le traité conclu à Buenos-Ayres, le 31 octobre dernier. La commission, par l'organe de M. de Lagrange, a proposé l'ordre du jour.

Cette proposition a été combattue par MM. Mermilliod et Mauguin, appuyée par MM. Dupin et Lamartine et adoptée par la chambre.

La séance s'est terminée par l'adoption du projet relatif à l'hôtel du quai d'Orsay et de divers projets d'intérêt local.

Séance de lundi 26 avril.

L'ordre du jour appelait lundi la discussion du projet de loi relatif à l'organisation du cadre de l'état major général de l'armée navale; mais M. le ministre de la guerre devant être retenu le lendemain à la chambre des pairs, et ayant en conséquence demandé la priorité pour la loi sur le contingent de 80,000 hommes, la chambre a adopté sans discussion les divers articles de cette loi. Après ce vote est revenue la délibération sur la loi relative à l'armée navale. M. l'amiral Lalande et M. Guilhem sont les seuls qui aient pris part à la discussion générale. Le premier, qui faisait son début à la tribune, s'est attaché à prouver que la limite d'âge était très-défectueuse pour la condition de l'entrée dans la section de la réserve. Quant à M. Guilhem, il a vivement insisté pour que l'on appliquât à l'armée navale les mêmes limites qu'à l'armée de terre.

La chambre a ensuite passé à la discussion des articles. Elle a adopté les cinq premiers.

Séance de mardi 27 avril.

La discussion a continué sur les derniers articles du projet de loi concernant l'organisation du cadre de l'état-major général de l'armée navale.

Les articles ont été adoptés avec quelques modifications. Le scrutin sur l'ensemble a donné 140 boules blanches, et 100 boules noires.

La chambre a ensuite adopté, sans opposition, les articles du projet de loi portant allocation d'un crédit extraordinaire de 45,000 francs pour frais d'installation de M. de Bonald archevêque de Lyon, promu au cardinalat.

TRIBUNAUX.

Cour d'assises de la Seine.

AFFAIRE DE LA FRANCE.

Samedi dernier s'est dénouée cette curieuse affaire, en présence d'une foule considérable.

Après la lecture de l'acte d'accusation, duquel il résulte que M. de Montour, gérant de la France, est prévenu d'offenses envers la personne de Louis-Philippe, pour publications de lettres remontant aux

S'il la présente dans le monde, il est d'autres dangers, hélas! Les malades ne calculent pas qu'il n'est plus garçon. Au milieu de la soirée on vient le chercher; il faut qu'il abandonne la belle fleur si fragile au souffle destructeur de l'orage qui gronde au loin; ou, si vous l'aimez mieux, il est obligé de laisser sa femme seule et sans défense au milieu de vingt admirateurs qui ne se feront pas scrupule, les félons, de penser à enlever au pauvre docteur le cœur de sa compagne, sous prétexte qu'il ne mérite pas son bonheur.

Après une heure d'absence, le malheureux mari revient en courant; il s'arrête sous le péristyle, essuie la sueur qui mouille son front, cherche à calmer les battements de son cœur, il attend que sa respiration soit moins précipitée. Il se tâte le pouls, et quand il s'est assuré qu'il est revenu à son état normal, il entre calme et digne dans les salons. Personne ne remarque le regard investigateur qu'il arrête sur sa femme et sur son entourage. On le croit si tranquille, si confiant, l'infortuné!

Toutefois, le pauvre docteur ne peut en être quitte à si bon marché. A force de regarder, il entrevoit quelque chose de réel, d'effrayant, le fantôme n'est plus fantôme, il est palpable, il se nomme Edmond de Ravennes. La belle et charmante Honorine commença à parler de migraine, de vapeurs; admirables maladies inventées pour torturer les maris et pour lesquelles la médecine ne peut rien. Le caractère de la jeune femme subit quelques changements, elle devient capricieuse. Tantôt elle veut aller au bal, au spectacle, aux promenades, et il faut que le docteur consente à entendre, entre deux visites, un galop de Strauss ou une cavatine de Tamburini. Tantôt Honorine se laisse dominer par un inconcevable dégoût; elle ne veut plus sortir, elle s'enferme, ne reçoit personne et pleure.

Lorsqu'elle reste chez elle, le fantôme palpable, le gracieux Edmond se fait inscrire tous les jours sur la liste des visiteurs; et de guerre lasse, on finit par le recevoir. Alors Honorine déploie, d'un air vapoureux et languissant, un luxe inouï de pensées poétiques, empreintes d'une profonde tristesse. Lorsqu'elle va dans le monde, le fantôme s'y retrouve encore, et comme il prétend être le meilleur ami du mari, il s'offre pour être le chevalier de la dame. — Allez, mon cher docteur, allez à vos malades, je vous promets de ramener madame. — Comment donc, M. de Ravennes?... Vous êtes trop bon... je craindrais... — Mais, mon ami, puisque M. de Ravennes veut bien me prêter son appui, je ne vois pas ce qui vous inquiète. Allez! il est bien beau de sacrifier ses plaisirs à ses devoirs envers l'humanité et je veux m'associer à cette

premières années de la révolution de 1830, on a procédé à l'interrogatoire du prévenu. On lui a demandé s'il voulait produire les originaux des lettres. Il a répondu que c'était à l'accusation à faire sa preuve et que, quand il en serait temps, il produirait les documents nécessaires.

M. Partrien-Lafosse, avocat-général, a pris la parole pour soutenir l'accusation et dès le début, il a donné lecture de l'article publié par la France le 24 janvier dernier, et des lettres qui accompagnaient cet article.

Cet article se terminait ainsi: «Une correspondance destinée à agir sur les cours de l'Europe a passé sous nos yeux. Probablement elle n'a dû sa révélation qu'aux indiscrétions anti-diplomatiques dont les ministres du gouvernement de juillet ont donné l'exemple à la tribune dans la discussion de l'adresse.»

«Nous en reproduisons quelques fragments qui remontent aux premières années de la révolution de 1830, et qui montrent que dès cette époque l'avenir était engagé imprudemment peut-être sur les points suivants:

- LES TRAITÉS DE 1815 DÉCLARÉS INVOLABLES.
LA FORTIFICATION DE PARIS comme moyen de contenir la capitale.
L'ABANDON D'ALGER promis à l'Angleterre.
L'ALLIANCE ANGLAISE comme prix de cet abandon.
L'ABANDON DE LA POLOGNE.

«Les documents que nous publions n'apprendront rien sans doute à ceux qui savent, mais ils serviront à rectifier beaucoup d'erreurs, et à montrer sous leur aspect véritable les premières années de la révolution de juillet, dont l'histoire est encore à faire.»

Voici le texte des lettres:

«La voilà cette fameuse épître, vous qui n'ignorez rien des nécessités qui l'ont inspirée, vous seul ne vous trompez pas sur le véritable sens qu'elle doit avoir pour vous, et quoique je vous la copie moi-même, je me garderai de vous dire tenez-vous en rigoureusement et consciencieusement à la lettre.»

«En thèse générale, ma résolution la plus sincère et la plus ferme est de maintenir inviolable tous les traités qui ont été conclus depuis quinze ans entre les puissances de l'Europe et la France. Quant à ce qui concerne l'occupation d'Alger, j'ai des motifs plus particuliers et plus puissants encore pour remplir fidèlement les engagements que ma famille a pris envers la Grande-Bretagne.»

«Ces motifs sont le vif désir que j'éprouve d'être agréable à S. M. Britannique, et ma conviction profonde qu'une alliance intime entre les deux pays est nécessaire, non-seulement à leurs intérêts réciproques, mais encore à l'intérêt de la liberté et de la civilisation de l'Europe. Vous pouvez donc, M. l'ambassadeur, affirmer à votre gouvernement que le mien se conformera ponctuellement à tous les engagements pris par S. M. Charles X., relativement à l'affaire d'Alger.»

«Mais je vous prie d'appeler l'attention du cabinet britannique sur l'état actuel des esprits en France, de lui faire observer que l'évacuation d'Alger serait le signal des plus violentes récriminations contre mon gouvernement, qu'elle pourrait amener des résultats désastreux, et qu'il importe à la paix de l'Europe de ne point dépopulariser un pouvoir naissant et qui travaille à se constituer. Il faut donc que, rassurée sur nos intentions et convaincue de notre ferme volonté de remplir envers elle la promesse de la restauration, S. M. britannique nous laisse le choix du temps et des moyens.»

«Il paraît que vous n'avez pas encore réussi à faire comprendre à Vienne et à Saint-Petersbourg que, sans la non-intervention, l'Europe était ébranlée, que l'Autriche eût perdu l'Italie, comme on a enlevé la Belgique à la Hollande. A-t-on pu ou dû oublier que, lors du gouvernement Czartoriski, la Pologne en masse, sous l'influence révolutionnaire, eût été debout, et que, sans notre usage et salutaire influence, elle se fût unie à la France pour repousser, pour écraser, qu'on n'en doute pas, la Russie, malgré ses forces colossales, parce qu'il est incontestablement vrai que, lorsqu'un peuple vraiment peuple est debout pour sa liberté, il n'y a aucun pouvoir absolu qui suffise pour la dompter. (M. l'avocat général répète deux fois cette phrase.) J'avais mieux espéré des éclaircissements que vous avez dû donner sur l'immensité du service que nous avons rendu à la Russie, à l'Autriche et à la Prusse, service qui ressort du fait, puisque la Pologne a succombé, et non pas sans quelque péril pour nous; qu'on y songe un peu plus, pour ne pas nous mettre dans la nécessité d'en faire souvenir sans cesse.»

«N'avez-vous pas les deux lettres de Lafayette, contenant les reproches à notre ministre d'avoir paralysé par ses conseils et promesses les moyens de défense de la Pologne? En faut-il plus pour les cabinets de Vienne et Saint-Petersbourg, et peut-on ignorer tout le danger qui existait pour la Russie dans les plans et le système de défense adoptés par les Polonais sous le prince Adam, et voudrait-on oublier ce qu'on nous doit à nous comme unique et puissant moteur des mesures qui ont paralysé ces résolutions, neutralisé le système et réalisé les paroles prophétiques de Sébastiani?»

«Mais brisons là-dessus; la Pologne n'est plus, et c'est nous, bien plus que le vainqueur de Varsovie, que le cabinet de Saint-Petersbourg doit remercier d'avoir écrasé ce foyer d'incessante rébellion. Faites qu'on s'en souvienne un peu plus à Vienne, et surtout à Saint-Petersbourg.»

«Il y a d'épouvantables conséquences à redouter dans les crises politiques, lorsqu'une volonté sage et prévoyante se trouve en invincible contact avec l'obstination d'un zèle qui peut, dans ces cas, se réputer hardiment mauvais vouloir. Si au lieu d'en finir brutalement avec les artilleries civiques, l'on eût suivi mon seul avis, qu'on eût flatté, cajolé ces hommes, qu'on leur eût fait entrevoir que si l'on pensait à

bonne œuvre, en évitant de vous retenir.

«Diantre! diantre! pensait Fabrice, on me flagorne, le danger grandit, nous verrons.»

Plus il examina, plus il eut peur. D'abord Honorine cessa de dire: M. de Ravennes; elle dit: M. Edmond. Ces malheureux noms de baptême dans la bouche d'une jolie femme ont quelque chose d'intime qui fait monter la sueur au front d'un mari. Ensuite, lorsque Fabrice rentra après une longue absence, Honorine lui disait: M. Edmond est venu me voir. Peu à peu elle en perdit l'habitude, et parce qu'elle en parlait plus rarement, le docteur conclut qu'il venait plus souvent. Il en acquit bientôt la certitude: tantôt c'était un album qu'il trouvait dans son salon et qu'il ne connaissait pas, tantôt un bouquet de fleurs des plus rares, au mois de janvier! Au piano, des duos d'une espèce sentimentale, de la musique sympathique, etc. Le pauvre docteur perdait la tête; il sentit qu'il était plus que temps de conjurer l'orage.

A cette époque, on commençait à parler du choléra et bien qu'aucun symptôme ne se fût encore fait remarquer à Paris, beaucoup de personnes s'inquiétaient vivement. Ce fut un beau temps pour les médecins; pour un mal de tête on appelait le docteur; pour une légère douleur d'entrailles on se mettait au lit; c'était une maladie de huit jours que le médecin soignait gravement avec d'innocents spécifiques. Malheur à celui qui aurait refusé de traiter ces maladies de l'imagination et qui aurait osé dire: Vous ne souffrez pas! Il eût perdu en un jour tous ses clients. Eh bien! ce fléau si redouté, le docteur Fabrice songea à le faire servir à sauver son bonheur menacé.

Un matin donc, il sortit de chez lui, et cinq minutes après il y rentra. Pardonnez-lui s'il avait des intelligences dans la place, s'il pouvait dire heure par heure tout ce que faisait sa femme. Ecoutez donc, quand le danger existe et qu'on ne veut que la ruse pour en sortir, il est permis de s'en servir. Assez de malheureux maris succombent sans combat, pour qu'on excuse celui qui se sentant des armes, s'en sert pour lutter... et vaincre.

Nous l'avons dit, le docteur rentra et monta précipitamment chez sa femme en faisant toutefois assez de bruit pour la prévenir de son arrivée. Il entra dans la chambre d'Honorine et il put distinguer un léger bruit du côté d'un escalier dérobé, qui donnait dans la cour de la maison. Honorine était debout près de la cheminée et son agitation était tellement violente que son mari ne pouvait manquer de s'en apercevoir. Il feignit cependant de ne point remarquer son trouble,



construire des forts, c'était pour leur en confier la garde; si on leur eût persuadé qu'en cas d'une invasion, Paris ne pourrait devoir son salut qu'à de pareils défenseurs; si enfin, au lieu d'une destitution brusque, on eût pris ces citoyens par la vanité, Arago et les siens n'eussent pas été admis à prouver que les forts, bien loin d'être destinés à repousser une invasion étrangère, deviendraient, le cas échéant, une ressource victorieuse pour maintenir dans le devoir et la soumission la très-turbulente population de Paris et de ses aimables faubourgs.

C'était du temps qu'il fallait gagner, et, au lieu d'irriter les esprits, il fallait endormir le civisme en émoi pour le préparer au salutaire moment où une ordonnance nous eût fait justice de tout récalcitrant. Du reste, rien ne me fera renoncer à un projet si sagement conçu, et à l'exécution duquel, dans l'état des choses où se trouve la France, j'attache, en quelque sorte, non certes la durée de la monarchie constitutionnelle, mais la perpétuité de ma dynastie, ce qui sonne mieux et vaut mieux pour la France. Qu'on se persuade bien que, moi seul je pouvais affronter, diriger et vaincre l'hydre révolutionnaire. Qu'on nous en sache donc un peu plus de gré. On ne tient aucun compte de nos efforts inouïs, on ne sait pas à quel peuple nous avons affaire, et que, depuis quarante ans, on peut regarder Paris comme étant la France.

Qu'on s'assure donc que je ne renonce pas à mon projet, ni à celui de maîtriser la presse, notre plus dangereuse ennemie. On a gagné grande partie des écrivains; les autres suivront, et le calme succédera aux excitations malignes et journalières de ces plumes guerroyantes. Qu'on pense à ce que juillet eût pu attirer sur l'Europe en 1830. Que l'on voie ce que notre seule et forte volonté a fait de cette effrayante ébullition populaire; que l'on juge par là de ce que nous ferons, et surtout qu'aucune des puissances n'oublie que, nous seuls, nous pouvons le faire, sauver la France et l'Europe, et que nous l'avons fait.

Que ni Vienne, ni Saint-Petersbourg, ni Berlin ne l'oublient.

Cette lecture est suivie d'une vive agitation. Après cette lecture, M. l'avocat-général s'est demandé si l'article de la France et les lettres publiées par elle, ne constituent pas dans leur teneur une offense à la personne du roi. Evidemment oui, s'est-il écrié; et, en effet, de ces documents il résulterait que le roi, élu en 1830 pour répondre aux sentiments et aux sympathies patriotiques, aurait déserté ces sentiments et ces sympathies. De ces documents il résulterait que le roi aurait écrasé la Pologne dans l'intérêt de la Russie; qu'il aurait promis à l'Angleterre d'abandonner Alger, et que cette promesse, il l'aurait faite dans l'intérêt de la perpétuité de la dynastie et non dans l'intérêt de la perpétuité de l'ordre monarchique constitutionnel dont il semblerait, au contraire, projeter la ruine; qu'enfin, pour arriver à ce but, il aurait eu l'intention de fortifier Paris pour empêcher toute résistance de la part de la capitale, et tourner de la sorte contre les citoyens des fortifications construites pour les protéger.

Or, a continué M. l'avocat-général, je vous demanderai comment vous appellerez un roi qui aurait écrit de pareilles choses. Certainement, nous n'hésitons pas à le qualifier du nom d'un de ces tyrans qui ont un langage apparent contraire à la pensée qu'ils ont dans le cœur. Présenter ainsi le roi, n'est-ce pas l'offenser de la manière la plus évidente.

Ici M. Partrier a cherché à établir la fausseté des lettres. Nous savons fort bien, a-t-il dit en continuant M. l'avocat-général; nous savons fort bien quel moyen de défense on songe à nous opposer, sur quelle pièce on veut s'appuyer; cette pièce, nous l'avons entre nos mains, et nous allons vous en donner lecture. M. l'avocat-général donne lecture d'une pièce signée par la Contemporaine, et datée de Londres 1841. Dans cette pièce, qui est très volumineuse, la Contemporaine déclare en résumé qu'elle possède divers autographes de la main du duc d'Orléans, à l'époque de son émigration, de plus 42 notes confidentielles, postérieures à 1830 et sorties du portefeuille de M. de Talleyrand. Elle dit avoir communiqué cette correspondance secrète à M. le maréchal Soult, à M. le duc de Nemours, à M. de Decezes, à M. de Montalivet, à M. Pasquier, et enfin à M. Guizot lui-même, à l'époque de son ambassade en Angleterre. La Contemporaine se plaint que la poursuite actuelle n'ait pas été dirigée contre elle personnellement; elle prétend qu'elle produira ces pièces à Londres, dès qu'elle en sera sommée.

Dans cette pièce se trouvent les passages suivants: J'ai appris que M. Philippe Dupin, digne défenseur de la pureté tricolore de son patron Philippe d'Orléans, avait répété les stupides odieuses, les plates calomnies du correspondant du Morning Post, article du 20 janvier 1841, et de la Gazette d'Etat de Prusse. Quant à la correspondance du Morning Post, personne n'a douté de son origine; elle émanait et était digne de son origine; comme l'a dit un journal, elle sort d'une plume de police. Celle de la Gazette d'Etat de Prusse, sortie de la même source impure, elle a été expédiée à Berlin par le baron Arnim, espèce de diplomate à la suite, dont le crédit est aussi problématique que les fonctions.

et, posant ses gants sur un meuble: — Ma chère amie, dit-il, en s'approchant du feu, j'ai chargé un de mes collègues de mes visites du matin, je suis souffrant et je ne sortirai pas.

— Vous êtes souffrant, mon ami... Ah! mon Dieu! mais que diront vos malades? N'auriez-vous pu faire au moins vos visites les plus importantes et après...

Honorine balbutiait et sa voix tremblante laissait respirer les paroles sur ses lèvres.

— Merci, ma bonne amie, de l'intérêt que tu prends à ma santé, et surtout à celle de mes clients, mais, bien décidément, je ne sortirai pas et tu me tiendras compagnie; n'est-ce pas, mon Honorine?

En disant cela, il prit la main de sa femme et l'attira vers lui. Au même instant on entendit un grand bruit dans l'escalier dérobé, tel qu'en pourrait produire la chute d'une personne qui a voulu descendre rapidement. — Qu'est-ce cela? dit le docteur en se levant. — Je ne sais, murmura Honorine à demi morte de terreur... Marie peut-être.

Marie ne passe jamais par là... Cependant il faut voir; si quel qu'un s'était blessé.

— Non, non, mon ami, n'y allez pas, je vais sonner.

— Du tout, du tout; j'y vais moi-même.

Honorine ne l'arrêta pas, elle n'en avait plus la force. Quant à Fabrice, il avait parfaitement entendu qu'on s'était relevé en pestant à mi-voix et qu'on avait achevé de descendre. C'était ce qu'il voulait. Il revint près de sa femme: — Comme tu l'as dit, c'est sans doute Marie, qui est remontée par là au salon; je n'ai vu personne... Ah! mon Dieu! qu'est-ce que tu as? Tu es d'une pâleur... tu es malade?

— En effet, je ne me sens pas bien.

— Oui, voilà ton pouls qui bat avec violence... Oh! mais tu es mal! bien mal!

— Non, non, ce n'est rien.

Je te demande bien pardon... Comment donc? une fièvre qui prend si subitement, une telle altération dans les traits... Que diable! je m'y connais... Marie, bassinez vite le lit de madame. Il faut ramener la transpiration, poser quelques sangsues... il faut même une saignée.

Mais je t'assure, s'écria Honorine effrayée, je t'assure que tu te trompes, je ne souffre pas.

— Parbleu, je le crois bien, la violence de la fièvre l'empêche de sentir ton mal.

— Mais vois, mes mains sont froides.

— C'est cela, la fièvre froide... l'extérieur est glacé, tandis que le feu brûle l'intérieur... mon amie, si j'ai jamais béni la science, c'est aujourd'hui qu'elle me permet de lutter contre le danger qui menace tout ce que j'aime au monde.

Le pauvre docteur paraissait si troublé, si malheureux qu'Honorine en fut émue et qu'elle se reprocha peut-être au fond du cœur quelques peccadilles que les femmes n'avoient pas, et, comme expiation, elle se laissa mettre au lit, à la diète, aux tisanes, évitant toutefois les sangsues et les saignées.

Cependant Fabrice avait si bien ramené la transpiration et multiplié à tel point les tisanes que, vers trois heures de l'après-midi, Honorine était réellement affaiblie et qu'elle s'endormit profondément. Le docteur plaça Marie près d'elle, lui recommanda de ne lais-

» L'avocat Philippe Dupin a prétendu que j'avais tenu une sorte de bazar où je vendais des autographes; que j'avais employé mille manœuvres pour obliger les ministres français et Louis-Philippe lui-même à racheter ces lettres, que je fabriquais ou falsifiais... M. Philippe Dupin a menti, et de plus lâchement calomnié, car il a vu les autographes, et je répète, M. Philippe Dupin a menti au tribunal et à sa conscience, s'il peut lui en rester une.

» En outre, M. Philippe Dupin a, dit-on, habillé, déshabillé ma vieille célébrité littéraire. Je le remercie, il me fournit un auguste quoique douloureux rapprochement: la belle et infortunée Marie d'Ecosse disait sur l'échafaud où le bourreau remplait au physique cet office près d'elle: « Je n'avais pas prévu que je sort me tenait en réserve si étrange femme de chambre. » à vous M. Philippe Dupin, salut.

» Mais au fait, je porte un défi à l'avocat Philippe Dupin: je suis prêt à prouver en justice légale que les copies que j'ai envoyées à Paris pour trouver des souscripteurs à ma collection, que ces copies sont sincères, exactes, qu'elles ont été faites sur des autographes ma propriété et que ces autographes tant de l'émigration que du portefeuille secret de Talleyrand, sont authentiques et tous de la main de Louis-Philippe. Ces papiers autographes ne consistent pas dans quelques chiffons épars et des feuilles isolées, mais dans un ensemble de lettres, mémoires, proclamations et notes des deux époques de la vie de Philippe d'Orléans, où la pensée, toujours la même, se développe avec les événements sur lesquels elle s'exerce; j'ai défilé, provoqué et provoqué (ici dans la Grande-Bretagne s'entend), toutes les expertises; un jury quel qu'il fût, confondrait les assertions sciemment mensongères de M. Philippe Dupin; un jury ne méconnaîtrait pas les caractères de Louis-Philippe d'Orléans.

M. Berryer a pris la parole pour combattre le réquisitoire. Après un préambule sur l'article de la France, M. Berryer, abordant l'accusation sur le point des lettres, a dit que la première question à examiner, était celle de savoir si la publication a été une invention du journal, ou si au contraire elle est celle d'une pièce vraie, et dans tous les cas si le journaliste n'a pas agi de bonne foi. Or si la publication de la France a suffi aux yeux de la justice pour autoriser la bonne foi des cinq journaux qui ont reproduit les lettres et qu'on a écartés de la cause, la France, de son côté, a pour protéger sa bonne foi, non pas le factum de la Contemporaine, mais les publications faites en 1839, à Londres par le Portefeuille Français qui donne comme authentiques les lettres incriminées, et aussi par les fac simile qui ont été répandus à profusion dans toute la ville de Londres, sans que l'ambassadeur français ait formulé aucune plainte, sans qu'il ait demandé justice ou réparation, comme il en aurait eu le droit et la possibilité, et le devoir de le faire si ces lettres avaient été fausses, ou injurieuses pour son souverain.

Il a été fait une instruction. Dans cette instruction, M. de Laroche-Jacquelin a déclaré avoir eu en sa possession les originaux des lettres publiées par la Gazette. Il les a montrés à des amis de Louis-Philippe qui en ont reconnu l'authenticité; l'un d'eux même a pleuré de douleur. Ensuite, quand M. de Laroche Jacquelin a vu l'une des lettres publiées par la France, elle lui paru parfaitement semblable à celles publiées par la Gazette et à une autre pièce portant l'écriture de Louis-Philippe.

Si ces lettres sont fausses, pourquoi le gouvernement ne fait-il pas poursuivre à Londres la Contemporaine qui les a publiées, et qui, pour crime de faux, serait pendue? C'est cette crainte qui a empêché la Contemporaine de remettre les originaux, parce qu'en cas de poursuite, elle en aurait besoin pour sa défense.

Le défenseur a alors fait passer au tribunal les originaux des lettres publiées par la Gazette et écrites en 1808 et en 1809.

M. Berryer a longuement expliqué au jury comment, de l'instruction en faux si brusquement commencée et si brusquement abandonnée, il résulte 1° qu'un homme avait été renvoyé chez M. de Talleyrand comme soupçonné d'avoir cherché à ouvrir un tiroir de son bureau; 2° qu'une femme a livré, pour avoir de l'argent, soixante-trois lettres, qui, depuis, auraient été gaspillées. Cela explique suffisamment comment on aurait pu avoir communication de ces lettres; cela explique suffisamment aussi comment, dans tous les cas, la France a été de bonne foi en les publiant. Voilà pourquoi M. de Montour n'est pas condamnable.

Après la plaidoirie de M^e Berryer, l'avocat du roi a pris de nouveau la parole, et a forcé M^e Berryer à une réplique foudroyante; puis est venu le résumé du jury, et la communication 1° du Portefeuille publié à Londres; 2° des lettres originales publiées par la Gazette; 3° d'un fac simile des lettres publiées par la France.

A trois heures et demie, le jury est entré dans la salle de ses délibérations et en est sorti au bout d'une demi-heure avec un verdict d'acquiescement sur toutes les questions. Le verdict a été accueilli par des applaudissements, comprimés d'abord par le président, mais qui ont fini par éclater dans tout l'auditoire.

ser parvenir personne jusqu'à sa femme et sortit.

Il alla droit chez Edmond de Ravenne; composant son visage, il entra chez le jeune lion avec une figure allongée et patibulaire.

Edmond parut d'abord embarrassé à son aspect, car il craignait que le docteur n'eût deviné l'homme à la chute et il ramena brusquement sa robe de chambre sur sa jambe enveloppée des compresses qui auraient peut-être dit au mari médecin que les contusions qu'elles cachaient n'avaient pas été faites dans l'appartement du jeune homme.

— Parbleu, mon cher M. de Ravenne, dit Fabrice en s'asseyant, je suis enchanté de vous rencontrer, car je viens vous demander de me rendre un service important.

— Qu'est-ce donc, docteur? dit Edmond en respirant plus librement, disposez de moi, je vous suis dévoué corps et âme.

— Je le sais, je le sais, mon cher monsieur; voici le sujet qui m'amène... mais d'abord je vous demande le secret.

— Parlez, parlez sans crainte.

— Vous savez donc que la femme de chambre d'Honorine s'est trouvée mal aujourd'hui, et je n'ai pu me tromper sur les symptômes d'une terrible maladie... c'est le choléra.

— Edmond devint pâle comme un mort et recula son fauteuil de celui de Fabrice.

— Or, continua le docteur, ma pauvre Honorine à qui je n'ai pu cacher ce fatal secret, a été saisie d'un tel effroi, qu'elle est en ce moment dans son lit, en proie à une fièvre brûlante; je crains tout à la fois pour elle, les émotions de la frayeur et la contagion, qui, quoi qu'on en dise, est réelle.

— Ah! mon Dieu, murmura Edmond, et moi! ajouta-t-il mentalement en reculant un peu son fauteuil, et moi qui ce matin courrais à une mort certaine...

— Vous avez, mon cher de Ravenne, une jolie maison à Neuilly, je voulais vous prier d'y conduire ma femme qu'une de ses parentes accompagnerait; l'air est très-pur à Neuilly, je pourrais aller tous les matins la voir, et, dans le cas où elle n'aurait pas encore le choléra, nous pourrions espérer une prompte guérison.

— Certainement... balbutia Edmond plus mort que vif, j'aurais été enchanté de... vous obliger, mais... dans une heure, je pars pour l'Italie et j'ai loué ma maison de Neuilly.

— C'est avoir du malheur; moi qui comptais sur vous! Enfin je verrai quelqu'autre personne. Je vous quitte, je n'ai pas une minute à perdre; en mon absence, le mal peut faire des progrès.

— Croyez bien que je suis désespéré, hasarda Edmond en le reconduisant.

— Je n'en doute pas; bon voyage, M. de Ravenne.

Il tendit la main à Edmond, qui feignit de ne point voir son geste amical et se tint à distance.

Jean! Jean! s'écria-t-il, quand le docteur fut loin, des chevaux de poste! une berline de voyage! dans deux heures, nous partons pour l'Italie.

— Mais, monsieur, je n'aurai jamais le temps de faire vos malles.

— C'est bon, c'est bon! un sac de nuit, les objets de première né-

FAITS DIVERS

— Le commodore Napier poursuit, de banquet en banquet, ses récits de la dernière campagne de Syrie. A Manchester, il a dit qu'au moment où il entama les hostilités devant Beyrouth, on avait à craindre une guerre avec la France: que les Français pouvaient paraître devant Alexandrie et s'y réunir à une flotte égyptienne de 20 vaisseaux de ligne; que dans de telles circonstances il n'y avait pas un moment à perdre.

Certes, le commodore pouvait avoir ces appréhensions; mais lord Palmerston les a-t-il jamais éprouvées? Nous en doutons, car le cabinet anglais n'aurait pas risqué ce qu'il a osé, s'il avait pu prendre au sérieux nos armements. Mais l'aveu du marin anglais n'en est pas moins précieux à recueillir. Aujourd'hui que le péril est passé, on convient que nous avons eu entre nos mains le sort des forces anglaises dans le Levant. (Commerce.)

— On nous écrit de Sainte Pélagie: » Aujourd'hui à trois heures moins un quart, un citoyen d'tenu préventivement dans cette maison à été tué raide par un factionnaire. Ce prévenu, enfermé au secret, était en train de lire; il a mis la tête à la fenêtre, et soit qu'il ait voulu causer au dehors, ou faire toute autre chose que nous ne pouvons deviner, toujours est-il que le soldat lui a tiré un coup de fusil dans la tête.

Nous attendons de nouveaux détails et des explications sur ce meurtre. (Journal du Peuple.)

— Le courrier de Constantine est arrivé à Bone le 8 avril avec des nouvelles qui ont produit une sensation extraordinaire. Voici ce que nous avons appris:

Dans la matinée du 2 avril, le général Négrier a fait décapiter huit Arabes condamnés à la peine capitale pour crime d'assassinat commis sur des soldats français. Il régnait une grande terreur en ville. Les Arabes ont été condamnés et exécutés, nous écrit-on, dans les 24 heures.

Mais le fait le plus extraordinaire est sans contredit la condamnation du fameux Ben-Aïssa, chevalier de la Légion d'Honneur, à vingt années de travaux forcés, comme accusé et convaincu de fabrication de la fausse monnaie. Ce chef important, surnommé dans un temps le Serpent du Désert, et dont le fils a été envoyé à Paris, peu de temps après la prise de Constantine, a été expédié à Tou'ou, où il doit subir sa peine. On lui a rasé la barbe, punition cent fois plus pénible pour un Arabe que vingt ans de fers. Cette opération a eu lieu en présence d'une foule immense, et, en cet état, le condamné a fait le tour de la ville.

— On croit généralement à Alger, et cela d'après des rapports venus de l'intérieur, que le ravitaillement de Milianah donnera lieu à quelque affaire importante entre nos troupes et l'Arabes.

L'émir réunit, dit-on, sur ce point des forces considérables. La pluie retardera probablement le départ de l'expédition, qui devait se mettre en route le 21 avril.

— On lit dans la correspondance ordinaire de Madrid, du 16 avril: » La chambre des députés a nommé, dans sa séance de ce jour, la commission chargée de faire un rapport sur les bases adoptées par le sénat pour l'élection de la régence. Cette commission se compose de trinitaires dévoués.

» On pense généralement que cette commission adoptera des bases diamétralement contraires à celles arrêtées par le sénat et communiquées à la chambre. Il faudra, selon toute apparence, désigner ensuite une commission mixte, qui aura probablement beaucoup de peine à se mettre d'accord.

— Le ricochet que le pouvoir voulait donner, à Carcassonne, au fameux complot de Marseille, vient de finir d'une singulière façon. Des deux citoyens traduits en police correctionnelle pour détention présumée d'armes et de munitions (trois cartouches!), un a été acquitté, l'autre condamné à 5 fr. d'amende. La régie, comme étant mal à propos intervenue dans cette affaire, a été condamnée à tous les dépens.

Le parquet et la régie ont formé appel contre l'un des deux jugements.

— La consternation dans laquelle le verdict d'acquiescement rendu en faveur de la France a jeté notre imprudent ministère, ne l'empêche pas, à ce qu'il paraît de songer aux moyens de se venger. La Gazette de France vient d'être citée à bref délai, en vertu des lois de septembre, à comparaitre jeudi prochain devant la cour d'assises de la Seine, JUGÉANT SANS JURÉS, sous prévention de compte-rendu infidèle et de mauvaise foi. Cette prévention résulte du compte-rendu du procès de la France. Le ministère veut arrêter l'élan du parti légitimiste: il veut faire taire sa joie; il a peut-être raison à son point de vue mais il nous permettra de lui dire qu'il s'y prend mal. Ce n'est pas en faisant prononcer contre la Gazette une condamnation qui n'est pas douteuse du moment que le jury n'intervient pas entre le prévenu et la justice, ce n'est pas, disons-nous, en agissant ainsi que le

cessité. Baptiste, que je laisse ici, m'enverra tout ce qu'il me faut plus tard. Le choléra fond sur Paris, je ne veux pas y rester une heure de plus!... et ce docteur qui se persuadait... ces maris sont étranges. Sa femme est jolie, mais risquer de mourir pour elle, allons donc!

Deux heures après, une chaise de poste emporta Edmond loin de la capitale, et Fabrice entra chez sa femme en riant aux éclats. Puis s'arrêtant tout-à-coup. — Eh bien! ma bonne amie, comment cela va-t-il?

— Bien, très bien, dit Honorine en souriant, tu l'effraies à tort.

— En effet, le pouls est bon, le regard excellent; le cerveau s'est dégagé, je suis content; je suis sûr qu'avant peu tu seras totalement guérie.

— Mais de quoi riais-tu donc en entrant?

— Oh! rien, c'est ce pauvre de Ravenne. Ah! ah!...

— Qu'est-ce donc, demanda Honorine avec inquiétude.

— Imagine-toi que je l'ai rencontré ce pauvre Edmond, je lui ai dit ton indisposition, n'a-t-il pas cru que tu étais atteinte du choléra... Je lui ai avoué que, dans le premier moment, j'en avais eu peur. Là-dessus, il m'a quitté avec une sorte d'effroi, et je viens de le voir monter en chaise de poste: il part pour Rome.

— Mais, dit Honorine, d'un ton peu piqué et légèrement émue, M. de Ravenne qui demeure à un bout de Paris et moi à l'autre, pourrait-il craindre la contagion?

— Bah! il tremblait déjà près de moi que mon souffle lui apportant quelque chose du tien, ne l'ait cholérisé.

— Il y a des hommes bien lâches, murmura Honorine avec mépris.

— Que veux-tu! quand on est jeune et riche, on a peur de la mort. Moi, près de toi, je ne crains rien, parce que tu es mon seul bien au monde, et que si je te perdis, je ne m'importerais de mourir!

— Oh oui! tu es si bon, si noble, si dévoué! dit Honorine vivement émue et prenant les mains de son mari. Aussi, j'ai un reproche à me faire, je suis bien coupable envers toi. Eh bien! tu sauras tout. Cet aveu sera mon expiation. Ce trouble que ce matin tu as pris pour le premier symptôme d'une grave maladie; c'était...

— C'était une ruse, s'écria le docteur qui ne voulait pas de confidences. Je devine, tu doutais de mon amour, tu as voulu le mettre à l'épreuve; méchante! douter de moi! et me causer de telles inquiétudes!

Honorine rougit, baissa les yeux et ne se sentit pas le courage de détruire la douce illusion de son mari. Mais elle se promit, au fond de l'âme, de ne plus s'exposer à passer une pareille journée. Elle se promit d'oublier le bel Edmond, qui, après lui avoir juré de vivre et de mourir pour elle, avait fui au seul aspect du danger.

Tout prouve jusqu'à présent qu'Honorine a tenu parole.

pouvoir affaiblira l'immense effet moral produit par le procès des lettres. C'est, dit-on, M. Berryer qui défendra le gérant de la Gazette de France.

Une dépêche télégraphique annonce que le Rhône a débordé de nouveau et qu'il a détruit et emporté tous les ouvrages qui ont été faits pour l'empêcher de sortir de son lit.

D'après des lettres de Constantinople du 7, citées par le Courrier de Lyon du 23, le bruit courait dans la capitale de l'empire ottoman qu'on avait tenté d'empoisonner le jeune sultan, dont la santé paraît rétablie.

On n'a pas oublié qu'à son passage à Bone, se rendant à Constantine, M. le lieutenant général Bugeaud, gouverneur général, ordonna l'évacuation de divers postes établis pour protéger les tribus soumises à l'autorité française. En même temps, le 4^e chasseurs d'Afrique et le 26^e de ligne s'embarquèrent pour Alger et furent remplacés dans le cercle de Bone par un régiment, 3^e léger, qui peut avoir au plus un effectif de 1,000 à 1,200 hommes.

Les mesures adoptées par le nouveau gouverneur ont porté leurs fruits; les tribus ennemies du cercle de Ghelma ont pris les armes et sont tombées sur celles qui nous sont dévouées, qui ont perdu plusieurs hommes et sont venues se plaindre au général commandant su-

périeur; celui-ci a fait partir pour Ghelma le 13, à dix heures du soir, un escadron de spahis. On nous mande de Bone que les troupes se disposaient à faire une sortie, et que le général allait se mettre à leur tête; il s'agit d'aller châtier les tribus insurgées.

On lit dans la Quotidienne du 8 et le Siècle du 9 avril.

Monsieur le Rédacteur,

Dans l'intérêt de la société je vous supplie d'insérer dans votre estimable journal, qu'ayant subi dans la même année, à quelques mois de distance, deux cruelles opérations sans succès, pour un énorme cancer du sein gauche, je dois enfin mon entière guérison au traitement tout spécial de M. Canquoin, rue faubourg Montmartre, 8, à Paris, où sans instrument tranchant, et en présence de plusieurs chirurgiens distingués, il m'a délivrée d'une tumeur cancéreuse du volume du poing, qui, pour la troisième fois, s'était développée au même endroit. — Ma religion et ma reconnais-

sance sans bornes me font un devoir de signaler au public ce nouveau succès d'un homme si utile à l'humanité. Agréé, etc.

Signé Mme Rouger. Chez le général Blin, rue Laffitte, 35, à Paris.

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

Nevers le 28 avril 1841.

Monsieur le Rédacteur, Je vous serai obligé d'insérer dans votre plus prochain numéro l'avis suivant :

C'est par oubli qu'en annonçant qu'une vente aurait lieu le jeudi 29 du courant dans la maison qu'occupait M. Coste professeur de musique, je n'ai pas dit que les meubles appartenant à une autre personne qu'à monsieur Coste.

Agréé etc.

BERCHON.

Commissaire priseur.

Annonces, avis divers.

Etude de M^e Alphonse BONABEAU, avoué à Nevers.

D'un jugement sur requête, rendu par la première chambre du tribunal civil de première instance séant à Nevers, sous la date du vingt-un avril mil huit cent quarante-un, enregistré le vingt-quatre du même mois.

Il appert : Que, sur la demande de M. Simon Guy-Coquille, propriétaire, demeurant à Nevers, le tribunal civil de Nevers, acceptant la démission de monsieur Coquille de ses fonctions de conseil judiciaire de monsieur Pierre-Louis-

Alfred Coquille son fils, propriétaire, demeurant aussi à Nevers, fonctions à lui conférées par jugement du même tribunal en date du sept mai mil huit cent trente-neuf, enregistré, a nommé aux mêmes fonctions, en remplacement de monsieur Coquille père, la personne de monsieur Hugon, avocat, demeurant à Nevers, rue d'Orléans. En conséquence, monsieur Pierre-Louis-Alfred Coquille ne pourra plaider, transiger, emprunter, recevoir aucun capital mobilier, ni en donner décharge, aliéner, ni grever ses biens d'hypothèque, sans l'assistance de monsieur Hugon, son conseil.

Pour extrait :

Signé Alphonse BONABEAU.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

VENTES PUBLIQUES

TAUREAUX, BELIERS ET BREBIS, DE DIFFÉRENTES RACES.

Dans les Bergeries royales et au Haras du Pin.

Ces ventes auront lieu par Adjudication publique.

Le 9 mai 1841, au haras du Pin, près Argentan (Orne), à une heure précise.

10 TAUREAUX, de la race améliorée à courtes cornes, dite race de Durham, dont les noms, âges et robes sont ci-après détaillés, savoir :

- Lord Morpeth, rouge et blanc, 3 ans 9 mois.
Adolphus, blanc, 2 ans 2 mois.
Robert-le-Diable, rouan foncé, 23 mois.
Deucalion, rouge et blanc, 18 mois.
Latimer, rouan, 16 mois.
Prince Albert, rouan, 16 mois.
Post-boy, rouan, 14 mois.
Doctor Faust, rouan presque blanc, 13 mois.
Emilius, rouan, 11 mois.
John Bull, rouge et blanc, 11 mois.

Les généalogies seront données au moment de la vente.

Le 24 mai 1841, à la bergerie royale de Lahayeaux à Neufchâteau (Vosges).

Environ 30 BELIERS et 30 BREBIS mérinos.

Le 6 Juin 1841, à l'école vétérinaire d'Alfort, à 11 heures du matin.

14 à 14 TAUREAUX de race de Durham, dont les noms, âges et robes sont ci-après détaillés, savoir :

- Wagstaff, rouan, 3 ans 1 mois.
Driver, rouge et blanc, 2 ans 3 mois.
Néron, rouan, 23 mois.
Matchem, rouge et blanc, 19 mois.
Young Stapleton, rouge et blanc, 18 mois.
Snowdrop, rouan, 17 mois.
Dédalus, blanc, 13 mois.
Cécil, rouan léger, 13 mois.
Agate, rouan, 1 an.
Prince Charles, rouge et blanc, 1 an.
Sir Walter, rouan, 1 an.
Jason, rouan, 11 mois.
Jugurtha, rouge, 11 mois.
Ravensworth, blanc, 10 mois.

Les généalogies seront données au moment de la vente.

2^e 25 BELIERS et 15 BREBIS de race Dishley, ou New-Leicester;

3^e 20 BELIERS mérinos de pure race Rambouillet et de race Naz-Rambouillet.

Le 9 juin 1841, à la Bergerie royale de Rambouillet (Seine-et-Oise), 50 Béliers et 50 Brebis de pur sang Rambouillet.

La plupart des taureaux de Durham qui seront mis en vente au haras du Pin et à l'école d'Alfort, sont dans leur première, ou dans leur deuxième année.

Les animaux de la race de Durham peuvent prendre un degré d'engraissement auquel n'atteignent jamais nos bestiaux français.

La race de Dishley a la même propriété pour l'engraissement; elle donne une toison lourde, à mèches très-longues, lustrées, un peu grossières.

La race des bœufs de Durham et la race des moutons de Dishley acquièrent un grand poids, relativement à leur taille qui n'est pas très élevée; mais elles ne supportent pas la marche avec la même facilité que nos bestiaux français.

Les méris de l'on obtient par l'emploi des taureaux de Durham et des béliers Dishley, marchent beaucoup mieux que les animaux de pure race anglaise, s'engraissent mieux que nos bestiaux français, et peuvent ainsi convenir aux situations agricoles où l'intérêt du cultivateur est de spéculer sur la production de la viande et d'engraisser de jeunes bestiaux.

La race mérinos de Rambouillet est connue par la finesse et le tassé de sa toison.

Les cultivateurs auront à étudier dans la bergerie d'Alfort, les différences de finesse et de tassé des béliers de Rambouillet et de Naz-Rambouillet, qui, les uns et les autres, sont de la plus grande taille.

Ils pourront étudier dans le même établissement, sur des béliers et des brebis méris anglo-mérinos de 18 mois, et sur des agneaux de l'année, l'effet du croisement des béliers anglais Dishley avec des brebis mérinos, et juger l'influence que ces béliers apportent dans la taille, les formes, la disposition à l'engraissement, comme aussi dans l'allongement et le grossissement de la laine et la quantité de suint dont se chargent les toisons.

Les généalogies des taureaux de Durham seront publiées dans les numéros de mai 1841, des journaux mensuels : Le Journal des Haras, Le Cultivateur et la Revue Agricole.

La revue poétique du Salon de 1841.

Par M. DESTIGNY (de Caen), obtient un grand et légitime succès. Les livraisons déjà publiées ont, sous le double rapport du texte et des gravures, dépassé toutes les espérances. L'impartialité et l'indépendance de l'auteur donnent à cette critique une importance que les artistes et les amateurs s'empressent de reconnaître.

Liste des Gravures et Lithographies qui ont déjà paru ou qui paraîtront dans la REVUE POÉTIQUE DU SALON DE 1841.

Table listing artists and their works, including Eug. Delacroix, Leullier, Gué, Corot, Wickenberg, Jadin, Jacquand, Granet, Alaux, Lepoittevin, Ang. Delacroix, Geoffroy, Gudin, Serrur, Jacquand, Bouterweck, Marilhat, Biard, Latil, Gudin, Verboeckhoven, Robert-Fleury, Calame, Troyon, Fouquet, Joyant, Bouquet, Madame Brune, Girard, Dantan aîné, Delarue, Garraud, Jouffroy.

Une eau-forte du camp de Chameaux, de COUVELE (Tableau refusé par le Jury et exposé dans la galerie de M. AGUADO.) L'ouvrage, composé de 28 à 30 feuilles in-4^e, est imprimé avec luxe, sur papier velin glacé et satiné, et enrichi de gravures et lithographies indiquées ci-dessus. — Prix pour Paris, 20 fr. (papier blanc), 25 fr. (sur chine). — 3 fr. en sus pour les départements et l'étranger. — 1 fr. 50 la livraison (papier blanc) et 2 fr. la livraison (chine).

On souscrit à Paris, rue de La Harpe 64, et chez tous les libraires.

COULANJON - ROUZIER,

COIFFEUR, MARCHAND DE LINGERIE, Place Guy-Coquille, n° 11, à Nevers.

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ajouter à son magasin de lingerie un salon destiné à la coiffure, et un grand assortiment de parfumerie, broserie, ganterie, cravattes, et en général de tout ce qui concerne les articles du coiffeur, au plus juste prix.

De fréquents voyages à Paris et les journaux de mode qu'il reçoit, le mettront toujours à même de répondre à toutes les exigences de la mode.

La modicité de ses prix, les soins et l'exactitude qu'il apportera dans sa profession, lui assureront, il l'espère, la confiance qu'il réclame. Il se transportera chez les personnes qui le feront appeler. Il abonne aussi au mois ou à l'année, en ville ou chez lui.

L'entrée du salon de coiffure est par l'allée n° 11.

GUÉRISON RADICALE

DES HERNIES

Et descentes de matrice, ou traitement des hernies et descentes rendant les bandages et pessaires inutiles sans aucun dérangement ni régime, approuvé par l'académie royale de médecine.

Pour plus amples renseignements, voir l'instruction qui sera envoyée franco par la poste, aux personnes qui en feront la demande par lettre affranchie. — L'efficacité de ce remède est reconnue et la guérison assurée. — S'adresser à l'auteur, M. PIERRE SIMON, herniaire et bandagiste aux Herbiers (Vendée). Donner l'adresse ample-ment et très-lisiblement. — Affranchir.

A Louer,

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE,

Le premier et le deuxième étage d'une maison située rue des Récolets, avec cave, mansardes, greniers, cour et jardins.

S'adresser à monsieur Dagonn qui l'habite présentement.

HALLE DE PARIS. - FARINES, les 150 kil.

Table with 2 columns: Price per 100kg and Price per 150kg. Rows include de choix, premières marques, deuxièmes idem, troisièmes idem, Marques inférieures, 2^e qual. de tous pays, 3^e id., 4^e id.

Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

HAUSSE.—Cambrai, Clermont (Oise), Crépy Melun, Montereau, Metz, Provins, Pont-l'Abbé, Pont-Saint-Maxence, Rambouillet, Rozoy, Strasbourg. BAISSE.—Douai, Maubourgnet, Nogent-le-Rotrou, Pau, Reims.

Marché de Sceaux, du 26 avril 1841.

Table with 5 columns: amène, Vendus Paris - Envir., Prix par 1/2 k. sur pied, Rendu. Rows include Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

BOURSE du 27 avril.

Table with 3 columns: Price, Et. rom., Espagne act. Rows include 5 0/0, 4 1/2 0/0, 4 0/0, Oblig. de lav. 1297-50, Banque de P. 3195, Naples.

Le Directeur-Gérant, LACOCHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.